DE_114_2023

République Française

Département de la Lozère

COMMUNE DE BARRE DES CEVENNES

Séance du vendredi 28 juillet 2023

Date convocation :	*L'an deux mille vingt-trois et le vingt-huit juillet, à 18 h 00, l'assemblée régulièrement convoquée s'est réunie sous la présidence de François ROUVEYROL*
Membres en exercice : 10	
Présents : 8	**Présent(e)s :** Charles ALDROVANDI, Jean-Claude AUBERLET, Corentin CAPELIER, Lisa CLARY, Robert DEMOLIN, Rémy MONET, François ROUVEYROL, Patrick ROY
Votants : 9	
Pour : 8	**Absent(e)s et représenté(e)s:** Isabelle BENOIT par Lisa CLARY
Contre : 0	**Excusé(e)s:** Fanny JACQUART
Abstentions : 1	**Absent(e)s:**
	Secrétaire de séance: Jean-Claude AUBERLET

Objet: Proposition d'accompagnement avec l'association RELIER (Réseau d'Expériementation et de liaison des initiatives en espace rural) pour le projet d'éco-hameau.

Le Maire transmet à l'Assemblée délibérante la proposition d'intervention et le devis (3 030 € TTC) en pièce jointe du Réseau d'Expérimentation et de Liaison des Initiatives en Espace Rural (RELIER), reconnu pour son expertise au même titre que Hameaux Légers par l'Etat et l'Europe pour accompagner des collectivités.

Ce partenariat est fortement encouragé par les membres du Comité de Pilotage chargés de soutenir le projet d'éco-hameau de Barre des Cévennes: DDT, UDAP, PNC, Département, Région, CAUE, ARS et une étude notariale.
Une demande de subvention de 50 % sera adressée à la Région Occitanie.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré:

- Décide de retenir la propostion d'accompagnement et le devis de 3030 euros TTC du réseau RELIER tel qu'exposé ci-dessus.
- Demande à Monsieur le Maire d'effectuer toutes les démarches nécessaires afin d'obtenir des cofinancements au meilleur taux possible notamment auprès de la Région Occitanie.
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents inhérents à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré en mairie les jour, mois et an ci-dessus,
Au registre sont les signatures,

Pour copie conforme.
Le Maire,

François Rouveyrol

MAIRIE de BARRE-DES-CEVENNES (Lozère)

Acte rendu exécutoire
après dépôt en S/Préfecture

le .....

et publié ou notifié

le .....

SOUS-PREFECTURE DE FLORAC
Date de réception de l'AR: 01/08/2023
048-214800195-20230728-DE_114_2023-DE